⑥ 2° L’article L. 8112-3 est abrogé.

(AN1) Article 117 ~~51 *ter*~~

① Le titre II du livre I^er^ de la huitième partie du même code ~~du travail~~ est complété par un chapitre IV ainsi rédigé :

② *« CHAPITRE IV*

③ ***« De la déontologie des agents du système d’inspection du travail***

④ « *Art. L. 8124-1*. – Un code de déontologie du service public de l’inspection du travail, établi par décret en Conseil d’État, fixe les règles que doivent respecter ses agents ainsi que leurs droits dans le respect des prérogatives et garanties qui leurs sont accordées pour l’exercice de leurs missions définies notamment par les conventions n° 81 et n° 129 de l’Organisation internationale du travail sur l’inspection du travail et au présent livre I^er^. »

(AN NL) Article 118 ~~51 *quater*~~

L’ordonnance n° 2016-413 du 7 avril 2016 relative au contrôle de l’application du droit du travail est ratifiée.

(AN NL) Article 119 ~~52~~

① (AN1) I. – La section 4 du chapitre VI du titre II du livre IV de la cinquième partie du code du travail est ainsi modifiée :

② 1° L’article L. 5426-8-1 est ainsi modifié :

③ *a)* À la première phrase, les mots : « l’institution prévue à l’article L. 5312-1 » et la seconde occurrence des mots : « l’institution » sont remplacés par les mots : « Pôle emploi » ;

④ *b)* La même première phrase est complétée par les mots : « , à l’exclusion des allocations mentionnées au deuxième alinéa du présent article » ;

⑤ *c)* La seconde phrase est supprimée ;

⑥ *d)* Sont ajoutés deux alinéas ainsi rédigés :

⑦ « Pour le remboursement des allocations indûment versées par Pôle emploi pour le compte de l’organisme chargé de la gestion du régime